



**Objet : Chaussée rétrécie - stationnement sur trottoir
Déménagement
Boulevard du Maréchal de Lattre de Tassigny**

Le Maire de la Ville de LILLEBONNE,

Vu les articles L.2122.27, L. 2212.1, L.2213.2 et L.2212.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route portant recueil des textes qui réglementent la circulation,

Vu les arrêtés du 24 novembre 1967 et du 7 juin 1977 modifiés, relatifs à la signalisation des routes et autoroutes,

Vu l'arrêté municipal n° 296/2016 du 24 octobre 2016, portant réglementation générale de la circulation et du stationnement, dans l'agglomération,

Vu l'arrêté du 6 novembre 1992 relatif à la signalisation routière temporaire,

Vu la demande de l'entreprise Déménagements TOURNIÉ pour effectuer le déménagement de Monsieur POUCHIN,

Considérant l'emprise de ce déménagement sur la chaussée et la nécessité d'assurer la sécurité des usagers.

ARRÊTE

Article 1 : la chaussée sera rétrécie et le stationnement d'un camion et d'un monte-meubles se fera sur le trottoir, Boulevard Maréchal de Lattre de Tassigny, au niveau du N°5.

Article 2 : La présignalisation et la signalisation seront à la charge de l'entreprise Déménagements TOURNIÉ

Article 3 : Cette mesure prend effet le 3 janvier 2019.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de Lillebonne, Monsieur le Commissaire de Police Bolbec / Lillebonne, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de Notre-Dame-de-Gravenchon, Monsieur le Chef de Centre du CIS Lillebonne, Monsieur le Chef de la Police Intercommunale, Monsieur l'Ingénieur Subdivisionnaire de l'Équipement, l'entreprise Déménagement TOURNIÉ, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation leur est transmise.

Le Maire, Certifié sous sa responsabilité le
Caractère exécutoire de cet acte, informe
que le présent arrêté peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant
le Tribunal Administratif dans un délai de
deux mois à compter de la présente notification.



Fait à Lillebonne, le 18 décembre 2018

Maire,

Philippe LEROUX.